

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

RÉUNION D'INFORMATION DU 30 DECEMBRE 2021 : CRISE SANITAIRE, CONSÉQUENCES À BERCY

Pour freiner l'évolution de l'épidémie, le gouvernement a annoncé de nouvelles instructions qui entrent en vigueur dès le 3 janvier 2022.

Parmi ces mesures, la plus importante est, pour les métiers qui le permettent, de porter le télétravail à 3 jours par semaine et si possible à 4 jours.

Par ailleurs, il est recommandé le renforcement des mesures barrières :

- les réunions doivent se dérouler le plus souvent possible en audioconférence et visioconférence ;
- il est conseillé de mettre en place la modulation des horaires d'arrivée et de départ dans les services, la mise en place d'équipes étanches qui ne se croiseront pas au travail ;
- interdiction de tous les moments de convivialité ;
- le maintien restauration collective.

Pour rappel, il y a toujours des autorisations d'absences pour aller se faire vacciner ou accompagner un enfant qui va se faire vacciner. Par ailleurs, il existe des formations en ligne sur la gestion du télétravail pour les managers. Enfin, la secrétaire générale a rappelé que l'impératif reste la continuité du service.

Les syndicats ont demandé les précisions suivantes :

- Est-ce que des PCA vont être mis en place dans certaines directions ?
- Il va être difficile pour les managers de mettre en place des équipes étanches dès lundi matin.
- Un point est demandé sur la situation en Guadeloupe, Martinique et Réunion
- La mise en œuvre du télétravail pérenne dans certaines directions ou départements est déjà difficile, qu'en sera-t-il du télétravail à 3 ou 4 jours.
- Il est demandé la mise en place d'AA pour les agents en télétravail ayant des enfants dont la classe est fermée car le télétravail n'est pas un mode de garde.
- Il est important de rappeler le dispositif pour les personnes vulnérables.
- Demande d'augmentation des heures et budget entretien et nettoyage des locaux.
- Demande pour des dotations en masques FFP2 pour les agents au contact du public.
- Demande de pouvoir tenir des réunions syndicales en visioconférence.
- Est ce que les HMI et visite de site toujours possible ?

- Il est essentiel de rappeler les règles et le nombre de jour d'isolement pour un agent atteint du COVID et pour un agent cas contact.
- Quels sont les consignes pour les écoles ?

Suite à ces questions la SG a précisé :

- A ce stade, il n'y a pas de PCA. Les missions essentielles doivent toujours être exercées avec du télétravail en hausse.
- Outre-mer : pour le moment le ministère n'a pas de chiffres à communiquer.
- Les règles pour le télétravail sont les mêmes pour tous, mais elles sont à adapter suivant les nécessités de service.
- AA pour garde d'enfant : lorsque les fonctions ne sont pas télétravaillables, des ASA sont mises en place. Il n'est pas prévu d'AA pour les seules fermetures de classe.
- Pour le nombre de jour d'isolements en cas de COVID ou si l'agent est cas contact, un nouvel avis est demandé au conseil de la santé publique
- Personnes vulnérables : toujours le même dispositif suivant les pathologies et suivant l'avis du médecin de prévention.
- Réunions syndicales : sur la possibilité de tenir des HMI en visioconférence, le ministère est toujours en attente d'une réponse de la part de la fonction publique. Par ailleurs, et pour le moment pas d'interdiction des réunions en présentiel ni d'interdiction d'effectuer des visites de site.
- Les restaurants administratifs restent ouverts dans le respect des jauges, les cafétérias ne sont pas fermées, mais il y est interdit de consommer sur place.
- Pas de consigne sur les masques et il n'est pas prévu de commander des masques FFP2.
- Il n'y a pas de fermeture des écoles mais il est recommandé de faire les formations autant que possible à distance. Pour le moment les rentrées des écoles ne sont pas retardées.

La SG fera un point hebdomadaire sur l'évolution de la gestion de la crise sanitaire.

LA CFTC RESTE ATTENTIVE A L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE ET SOCIALE ET À SES IMPACTS POUR LES AGENTS DE NOTRE MINISTÈRE.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com